

121,5 MILLIONS D'EUROS POUR LES MÉNAGES MODESTES

1 21,5 millions d'euros ont été consacrés à soutenir le pouvoir d'achat des ménages picards les plus modestes.

- **Prime de solidarité** : 200 euros pour 125 000 ménages.

- **Généralisation du revenu de solidarité active (RSA)** : 100 euros pour 95 000 foyers.

- **Prime exceptionnelle** de 150 euros pour 105 000 familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire.



- **Bons d'achats de services à la personne** de 200 euros pour 44 000 bénéficiaires.

- **Augmentation du minimum vieillesse** qui est passé de 633 à 677 euros par mois pour 7 820 personnes.

- **Augmentation de l'allocation adulte handicapé** qui passe de 652 à 667 puis à 681 euros par mois pour 31 573 personnes en Picardie.

- **Crédit d'impôt** de 30 millions d'euros reversé à 166 101 bénéficiaires.



PLUS DE 35 000 PERSONNES EN ROUTE VERS L'EMPLOI

De nombreuses mesures ont été prises pour soutenir l'emploi en région.

- **11 882** personnes ont été embauchées par des entreprises de moins de 10 salariés grâce au dispositif "**Zéro charges**".

- **4 349** personnes sont entrées en contrat d'apprentissage grâce au dispositif "**Zéro charges apprentis**" et à la "**prime de 1 800 euros**".



- **1 267** personnes ont pu souscrire un contrat de professionnalisation grâce à la **prime de 1 000 euros portée à 2 000 euros** pour l'embauche d'un jeune n'ayant pas le niveau Bac.

- **3 220** personnes ont signé un **contrat initiative emploi (CIE)** aidé par l'Etat à hauteur de 47% du SMIC horaire brut.

- **15 482** **contrats aidés** du secteur non marchand ont été signés.



ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES

Plusieurs mesures de soutien financier ont permis d'accompagner et de soutenir les entreprises picardes représentant 268 millions d'euros au bénéfice de 11 417 entreprises.

- **Le crédit impôt recherche** : 31 millions d'euros pour 195 entreprises.

- **Le report de déficits d'impôts** : 23 millions d'euros au bénéfice de 562 entreprises.

- **Le remboursement d'excédent d'impôts** sur les sociétés : 28 millions d'euros pour 682 entreprises.

- **Le remboursement de la TVA** suite à sa mensualisation : 77,2 millions d'euros pour 4 786 entreprises.

- **L'accélération des remboursements de TVA** : 108 millions au bénéfice de 5 192 entreprises.

Le dispositif de médiation du crédit, confié au directeur régional de la Banque de France, a également permis de débloquer plus de 20 millions d'euros de crédits.

La médiation a bénéficié à 180 entreprises (sur 369 dossiers pris en charge) ce qui a permis de préserver 2 383 emplois.

OSEO a également apporté un soutien significatif aux entreprises picardes.

OSEO a garanti 167 millions d'euros de financements bancaires pour 803 demandes d'entreprises. OSEO est intervenu pour 8 millions d'euros au titre du soutien à des projets innovants et a octroyé 43 millions d'euros de crédit (soit une croissance de 25% par rapport à la même période de 2008).

8,5 millions d'euros destinés aux territoires picards les plus touchés par les restructurations économiques vont venir aider les entreprises : Vallée de la Somme, Val de Nièvre pour 1,5 million ; bassin d'emploi du Saint-Quentinois pour 2,5 millions ; bassin d'emploi de Château-Thierry pour 1 million ; Sud-Oise pour 1,5 million et Beauvais pour 2 millions.



En Picardie, la prime à la casse a concerné jusqu'à présent 11 038 véhicules.

La contribution de l'État s'élève à plus de 11 millions d'euros dans une région très largement tournée vers la filière automobile.

FAVORISER L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Pour conforter la capacité d'intervention des collectivités locales, l'État a décidé de procéder au remboursement anticipé d'un an de la TVA au bénéfice de celles qui se sont engagées à augmenter leurs dépenses d'investissement en 2009 par rapport à la moyenne des investissements réalisés entre 2004 et 2007.

En Picardie, 1 190 collectivités se sont engagées dans ce dispositif. L'investissement prévu s'élève à plus de 1,516 milliard d'euros, ce qui représente en 2009 une progression de plus de 536 millions d'euros par rapport à la moyenne 2004-2007. À ce jour, plus de 96 millions d'euros ont d'ores et déjà été payés par l'État au profit des collectivités locales de Picardie.



LE PLAN DE RELANCE EN PICARDIE

Un an après





180 MILLIONS D'EUROS ■ 80 PROJETS

ÉDITORIAL



A lors que les premiers effets de la crise touchaient déjà l'ensemble du pays, le Président de la République et le Gouvernement ont engagé, dès décembre 2008, un plan de relance massif et ambitieux, permettant de garantir le financement de l'économie nationale, soutenir l'activité et préparer l'avenir.

Cette action volontariste s'est déclinée et déployée pleinement en Picardie. Elle constitue une priorité d'action et d'investissement pour les services de l'État, qui œuvrent chaque jour et se mobilisent totalement au service de tous.

■ S'agissant du financement de l'économie, une commission a vu le jour dans chaque département pour apporter une réponse immédiate aux entreprises en difficulté. Les dossiers examinés représentent 9 790 emplois. Des mesures de soutien à la trésorerie des entreprises ont été également prises : 11 400 entreprises en ont bénéficié.

■ Pour soutenir l'activité, l'État a financé 80 projets prioritaires pour un montant de 180 millions d'euros. 10 opérations sont achevées, 70 autres sont en cours de réalisation.

■ Le soutien à l'investissement des collectivités locales a été mis en œuvre grâce au remboursement anticipé de la TVA. 1 190 collectivités ont bénéficié de ce dispositif incitatif, qui représente un effort nouveau de l'État de 130 millions d'euros.

En Picardie, l'investissement prévu dans le cadre des conventions signées entre les collectivités locales et les préfets s'élève à plus de 1,5 milliard d'euros, ce qui représente en 2009 une progression de 536 millions d'euros par rapport à la période 2004-2007.

■ Enfin, en ce qui concerne les mesures en faveur des populations les plus fragiles, 121,5 millions d'euros ont été consacrés en Picardie au soutien du pouvoir d'achat des ménages les plus modestes. Quant aux politiques spécifiques d'emploi, elles ont concerné plus de 35 000 personnes.

Pouvoir d'achat, lutte contre le chômage, soutien aux collectivités, investissements d'avenir : l'État s'engage avec énergie et détermination, pour le développement et le progrès de la Picardie.

Michel Delpuech

Préfet de la région Picardie

Préfet de la Somme



10 MILLIONS D'EUROS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE



Les sites universitaires picards (UTC, UPJV et CNAM) ont bénéficié d'une enveloppe globale de 20 millions d'euros dont 10 millions au titre du plan de relance.

L'antenne régionale du CNAM a été inaugurée à Amiens le 9 septembre dernier : l'État y a contribué à hauteur de 3,4 millions d'euros dont 1,5 million au titre du plan de relance.

INTERNET DANS LES ÉCOLES RURALES

L'État investit plus de 2,5 millions d'euros dans l'opération "écoles numériques rurales" : 280 écoles situées dans des communes rurales de la région vont bénéficier d'une subvention de 9 000 euros pour améliorer leur équipement numérique (accès internet haut-débit, acquisition d'ordinateurs) et acheter des supports pédagogiques numériques.



LE PLAN DE RELANCE AU SERVICE DE LA SANTÉ

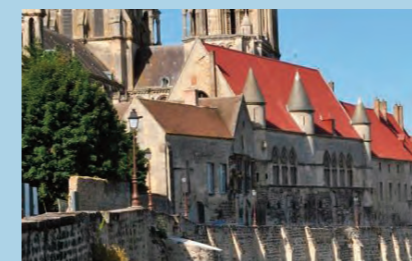


L'État a consacré 2,6 millions d'euros en Picardie pour l'accueil des personnes âgées et les patients atteints de la maladie d'Alzheimer, à Rue, Crépy-en-Valois et Nouvion-en-Ponthieu. L'État a également investi 390 000 euros pour des aménagements destinés à améliorer la sécurité de trois établissements psychiatriques en Picardie : à Clermont, Amiens et Prémontré.

3,5 MILLIONS D'EUROS POUR LES PALAIS DE JUSTICE

Le plan de relance a bénéficié aux quatre Palais de justice et aux établissements pénitentiaires de la région.

- Rénovation du Palais de justice de Laon pour 2,54 millions d'euros.
- Rénovation du Palais de justice de Soissons pour 73 000 euros.
- Rénovation des toitures du Palais de justice de Saint-Quentin pour 64 000 euros.
- Câblage du Palais de justice d'Amiens pour 756 000 euros
- Création du centre d'archivage de Camon pour 55 000 euros.



Les travaux de rénovation des établissements pénitentiaires d'Amiens, de Laon, de Beauvais, de Compiègne, de Liancourt et de Château-Thierry sont intégralement achevés et les crédits sont quasi-intégralement consommés : 2,4 millions d'euros ont été mandatés.

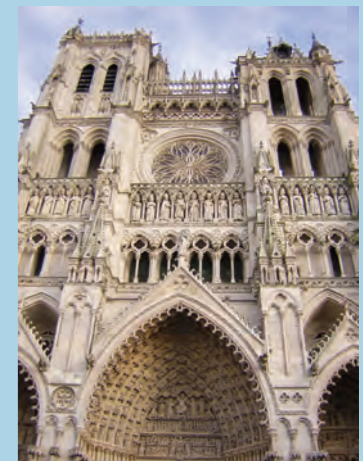
11 MILLIONS D'EUROS DANS LES TRANSPORTS TERRESTRES ET FLUVIAUX

7 millions d'euros sont destinés au Canal Seine-nord Europe au titre plan de relance pour engager les travaux préparatoires au creusement du canal. Par ailleurs 4 millions d'euros ont été consacrés au transport routier : 1 million d'euros pour les travaux de la chaussée de la RN31 et 3,14 millions d'euros pour la RN2.



1,3 MILLION D'EUROS POUR LE PATRIMOINE

Les monuments historiques de la région ont bénéficié, dans le cadre du plan de relance de l'économie, de 1,3 million d'euros pour des travaux de restauration. Les cathédrales de Beauvais et d'Amiens, ainsi que le pavillon central du familistère de Guise ont été restaurés.



1 008 LOGEMENTS SOCIAUX FINANCÉS

L'État a engagé 9,2 millions d'euros dans le logement en Picardie. 5 millions d'euros sont consacrés au financement de 1 008 logements sociaux. 1 400 logements ont bénéficié d'un programme d'amélioration de l'habitat de 4,2 millions d'euros.

Dans le cadre du plan national de rénovation urbaine, 4,5 millions d'euros ont été alloués pour le financement de cinq opérations visant à rénover les quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS) : le quartier de l'Europe à Saint-Quentin, le quartier Gournay et le plateau Rouher de Creil, le quartier Les Martinets de Montataire, le quartier Saint-Jean de Beauvais, la Commanderie de Nogent-sur-Oise et les quartiers Etouvie et Nord d'Amiens.

